

Loi "drones", mais que fait la Fédé ?





Déjà en 2014

- **24 novembre 2014** : intervention de la FFAM (Laurent Henry) à l'audition publique de l'OPECST * ouverte à la presse sur le thème "La sécurité des installations nucléaires et les drones"

* ***OPECST** : Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques qui relève du Service de l'économie et de l'évaluation scientifique de l'Assemblée Nationale et qui est présidé Jean-Yves Le Déaut (député Meurthe-et-Moselle)*



En 2015 aussi ... que de réunions !

- **21 mai 2015** : audition du président de la FFAM dans le cadre du groupe de travail interministériel n°1 sur les drones relatif à l'analyse de la menace et des risques
- **28 mai 2015** : intervention du président de la FFAM colloque international "Drones aériens civils : opportunités et risques" organisé par le SGDSN

Proposition d'une définition d'un drone de loisir ou compétition : aéromodèle équipé de dispositifs électroniques embarqués (gyromètres, télémétrie, GPS, caméra vidéo, ...) à des fins de prise de vue et/ou de vol automatique

- **Décembre 2015 à mars 2016** : groupe de travail dans le cadre de la CICREST
* présidée par Jacques Thomas avec la participation de constructeurs (DJI, Parrot, Delair-Tech), de la FFAM et de la FPDC, d'opérateurs télécom (FFT, Sigfox et Orange) et des administrations de l'Etat concernées

** CICREST : Commission Interministérielle de la Coordination des Réseaux Et des Services de Télécommunications*



Avril 2016 dépôt d'une PPL* au Sénat

- **25 mars 2016** : dépôt par les sénateurs Xavier Pintat et Jacques Gautier d'une PPL relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils (texte n° 504) renvoyée pour examen à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
- **6 avril 2016** : nomination du sénateur Cyril Pellevat comme rapporteur
- **9 mai 2016** : envoi d'une note d'avis FFAM à Nicolas Metzger, administrateur en charge du dossier
- **14 mai 2016** : réunion téléphonique entre Jean-Paul Perret et les collaborateurs de M. Cyril Pellevat pour commentaires sur la note transmise le 9 mai et les propositions d'amendement émises par la FFAM
- **17 mai 2016** : vote de la PPL par le Sénat (texte n° 141) avec des amendements tenant compte de nos avis

* PPL : Proposition Parlementaire de Loi



La PPL passe chez les députés

- **17 mai 2016** : enregistrement de la PPL par l'Assemblée Nationale (texte n° 3750) et transmission à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- **5 juillet 2016** : remise par la FFAM d'un dossier de travail au député Jean-Marc Fournel (5^{ème} circonscription de Meurthe et Moselle) et membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée Nationale
- **11 juillet 2016** : réunion de travail entre Jean-Paul Perret et M. Jean-Marc Fournel portant sur les enjeux de la loi pour la communauté aéromodéliste et ses conséquences pour la pérennité de l'activité
- **Fin août 2016** : nomination de la députée Marie Le Vern comme rapporteure
- **20 septembre 2016** : examen du texte en commission , certains points mis en avant dans notre dossier apparaissant dans le texte sorti de commission



Puis tout s'emballe !

- **Mi septembre 2016** : contacts pris par le président de la FFAM avec
 - le ministère de la défense : Contre-Amiral Frédéric Renaudeau, directeur de la protection des installations, moyens et activités de la Défense (DPID)
 - le SGDSN : Colonel Sabene à la direction protection et sécurité de l'Etat
 - la DGAC : Richard Thummel (directeur adjoint de la direction de la sécurité de l'aviation civile - DGAC/DSAC) et Patrick Amar (chef de la mission aviation légère, générale et hélicoptères - DGAC/MALGH)
- **21 septembre 2016** : audition de la FFAM (Bruno Delor et Jean-Paul Perret) à l'Assemblée Nationale en présence des députés Marie Le Vern, Christophe Bouillon et Jean-Marc Fournel

Réunion en fin de journée au Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche (M. Alain Vidalies) au niveau de la conseillère transport aérien et construction aéronautique avec la FFAM et des représentants DGAC



La loi est votée et retourne au Sénat

- **27 septembre 2016** : discussion en séance publique en 1^{ère} lecture par l'Assemblée Nationale de la PPL et adoption avec amendements (texte n° 813) ; le texte adopté ouvre des portes pour des allègements au profit de l'aéromodélisme pour la rédaction des décrets d'application
Renvoi du projet au Sénat en 2^{ème} lecture pour un vote souhaité conforme (donc sans s d'amendements) par le gouvernement
- **28 septembre 2016** : audition de la FFAM (Bruno Delor et Jean-Paul Perret) par le sénateur Cyril Pellevat
- **5 octobre 2016** : examen par la commission du Sénat présidée par le sénateur Cyril Pellevat
Dépôt de trois amendements par le sénateur André Trillard (Loire Atlantique) visant à remplacer "*et dans les zones identifiées à cet effet*" par "*hors zones interdites ou restreintes*" remettant le principe d'un vote conforme
- **13 octobre 2016** : discussion en séance publique ; les trois amendements sont retirés en séance par le sénateur André Trillard et la loi est votée conforme
- **24 octobre 2016** : promulgation de la loi n° 2016-1428 avec publication le 25 octobre au JORF



Extraits de ce qu'a dit le Ministre (1/2)

- Je voudrais d'abord préciser qu'on ne peut pas considérer qu'il n'y a jamais eu d'accident avec l'aéromodélisme. J'y ai moi-même été confronté en septembre 2015 : un enfant a malencontreusement été blessé à cette occasion, à la suite d'une erreur et sans qu'il y ait malveillance.
- La question posée au travers de ces amendements a également nourri les débats à l'Assemblée nationale, où les aéromodélistes se sont manifestés.
- Sommes-nous en situation de distinguer juridiquement le drone de l'aéromodèle ? Ce serait le plus simple, mais personne n'est capable de le faire. J'ai moi-même demandé aux grands esprits et spécialistes qui m'entourent que cette piste – encore une fois, la plus simple - soit explorée, mais elle n'aboutit qu'à de la confusion.
- Comme l'a dit le rapporteur, une réponse a déjà été apportée pour préserver l'activité traditionnelle générale de l'aéromodélisme, mais il est vrai qu'une question, qui concerne uniquement les vols dans des circonstances non prévues, continue de se poser. C'est dans cette situation qu'on retombe dans la difficulté, que je mentionnais à l'instant, de distinguer le drone de l'aéromodèle.



Extraits de ce qu'a dit le Ministre (2/2)

- C'est pourquoi, au niveau du pouvoir réglementaire, nous avons conservé de la souplesse. Cela doit nous permettre d'avancer avec les aéromodélistes sur ces questions.
- L'objectif du Gouvernement n'est pas de nuire à l'activité de l'aéromodélisme, qui a toute sa place dans la famille de l'aéronautique. Je peux vous dire que le secrétaire d'État en charge du transport aérien et de l'aviation en est bien conscient !
- Nous nous heurtons, c'est vrai, à des difficultés, mais les aéromodélistes sont des citoyens effectivement conscients des exigences actuelles et des enjeux de sécurité et de sûreté.
- Le Gouvernement, qui est notamment chargé du pouvoir réglementaire, va poursuivre le dialogue engagé pour essayer de répondre aux questions légitimes soulevées par les amendements.
- C'est pourquoi, à ce stade de nos débats et au bénéfice des engagements que je viens de prendre et des dispositions déjà présentes dans la proposition de loi, je vous suggère de retirer vos amendements ; à défaut, mon avis serait défavorable.



Et maintenant, le travail continue pour la FFAM !

- Des réunions ont d'ores et déjà eu lieu avec la DGAC pour travailler sur des points que la loi a renvoyé à des décrets d'application
- La discussion se déplace également au niveau européen avec le document EASA (*'Prototype' Commission Regulation on Unmanned Aircraft Operations*)

A suivre ... avec rigueur, sérénité et calme